



**Période d'inscription pour le service de garde municipal
pour l'année scolaire 2020-2021**

Chers parents,

Étant donné le Covid-19, la période d'inscription au service de garde municipal pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera cette année **à compter du mardi 18 août 2020. Il faut remplir un nouveau contrat à chaque nouvelle année scolaire.** Prenez note que si vous pensez envoyer votre enfant seulement aux journées pédagogiques ou au besoin, il faut quand même remplir un formulaire. Le fait de remplir le nouveau contrat dès maintenant facilite grandement la planification de la rentrée scolaire.

Le contrat est disponible sur la page d'accueil de la municipalité au www.tingwick.ca ou au bureau de la municipalité situé au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick.

Prenez le temps de bien lire le contrat et assurez-vous d'avoir signé aux endroits prévus à cet effet et d'avoir fait signer votre enfant à la page 5.

Toutes les informations demandées doivent être inscrits dans le contrat pour qu'il soit considéré valide.

Une fois bien rempli, vous devrez le faire parvenir directement à la municipalité de Tingwick, par un des moyens suivants;

- ✓ en le remettant aux responsables du service de garde;
- ✓ en le remettant à la municipalité de Tingwick aux heures d'ouverture des bureaux administratifs;
- ✓ en le laissant dans la chute à la municipalité si les bureaux sont fermés.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité au (819) 359-2454 poste 110.

Chantale Ramsay
Directrice générale et secrétaire trésorière